

Bois de la Faucherie : Nous n'acceptons pas le massacre du bois et de sa biodiversité.

Ce que l'on pouvait craindre de pire pour le bois de la Faucherie est arrivé : Un arrêté préfectoral autorisant l'abattage de 599 arbres du bois de la Faucherie, Espace Boisé Classé de La Rochelle, a été publié ce 6 novembre. Ce projet de l'aéroport, plusieurs fois contesté par les propriétaires du bois, les riverain-es, des citoyen-nes et des élu.es, largement mobilisé.es contre la disparition d'un patrimoine remarquable et unique sur notre agglomération, a été validé par la Préfecture et attend une dernière autorisation du Maire de La Rochelle pour être exécuté.

La stupeur et de la colère exprimées par de nombreux habitants et habitantes du territoire, ne semblent pas remettre en question la décision de l'abattage qui serait exécutée dans les prochains jours ou les prochaines semaines.

Nous, associations, citoyen-nes et élu-es constitués en collectif, refusons ce que certains considèrent comme inéluctable pour se conformer à la réglementation aérienne, à savoir la destruction programmée d'un espace de biodiversité inestimable non seulement par le nombre d'arbres mais aussi par la richesse et la diversité des espèces et de leurs habitats impactés, largement sous-évaluées dans l'étude réalisée par le bureau d'études. Dans un territoire qui vise la neutralité carbone en 2040, les projets de micro-forêts « bleues » ne remplaceront pas les arbres coupés !

Nous signataires, demandons à la Préfecture et au Président du Syndicat mixte aéroportuaire :

- **de surseoir à l'exécution de cet arrêté et en particulier la suspension de la dérogation espèces protégées,**
- **de diligenter un complément d'inventaire** sur toutes les espèces protégées et sur l'ensemble des cycles biologiques des espèces (4 saisons),
- **de conduire des études sur l'impact d'un abattage en période d' hibernation des chiroptères** (chauve-souris) et des conséquences sur les populations (état de conservation),
- **de garantir l'état de conservation de l'ensemble des espèces protégées** présentes sur le site ou utilisant ce site dans leur cycle biologique (avec une nécessité d'élargir le périmètre d'étude, non limité à la seule zone concernée par le présent arrêté),
- **de conduire des études permettant de modifier la trajectoire des avions** sans impacter le bois de la Faucherie,
- **de proposer des scénarios alternatifs au plan de servitudes aéronautiques** de l'aéroport qui a conduit à cette décision.

Nous appelons à un **grand rassemblement citoyen le 7 décembre à 11h** au Bois de la Faucherie à La Rochelle, en présence de Thomas Brail pour manifester notre opposition résolue à ce projet et découvrir cet écrin de biodiversité à préserver.

Soyons nombreux et nombreuses à montrer notre attachement à notre patrimoine naturel et la biodiversité.

Le Collectif de Défense du Bois classé de la Faucherie

Contact : pour le Collectif : JM Soubeste 0668663169

<https://capresaunis.fr/tag/la-faucherie/>

boisdelafaucherie@outlook.com